

d'assouplir considérablement les conditions. En outre, un fonds de 100 millions de dollars américains provenant des remboursements effectués à la Banque mondiale a été mis de côté pour financer la réduction de la dette des pays les plus pauvres, et ce, à des taux hautement favorables.

Lors du Sommet économique de Toronto, en 1988, les dirigeants ont recommandé que les membres du Club de Paris adoptent de nouvelles mesures à l'égard de la dette des pays les plus pauvres. Ces mesures, désignées sous le nom de «modalités de Toronto», prévoyaient la réduction de la dette ou du service de la dette, ou encore le prolongement de la période de remboursement des dettes bilatérales publiques. Au Sommet économique de Houston, en juillet 1990, les dirigeants ont recommandé au Club de Paris de poursuivre ses efforts d'application des «modalités de Toronto» et d'y ajouter de nouvelles mesures destinées aux pays les plus pauvres. Au cours de l'automne 1990, le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont proposé de nouvelles mesures d'allégement importantes pour les pays à faible revenu d'admissibilité. Pour revenir au Sommet économique de Houston, les participants y étaient aussi tombés d'accord pour demander au Club de Paris de réexaminer les options offertes aux pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure. Depuis, ce dernier a décidé de leur offrir d'autres mesures d'allégement, notamment le prolongement des périodes de remboursement et la possibilité de convertir leur dette. Au moment même où nous écrivons ces lignes, la situation dans ce domaine ne cesse d'évoluer.

NATURE DE LA DETTE

Prêts au titre de l'aide publique au développement (APD)

Avec le temps, le remboursement des emprunts contractés par les pays du tiers monde en vue de leur développement est devenu un fardeau pour leur économie. Le Canada a été l'un des tout premiers pays à accorder de l'aide sous la forme de subventions, ou encore à alléger ou à annuler la dette contractée au titre de l'APD aux pays à faible revenu ou aux pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, qui avaient entrepris des réformes économiques.

- En 1978, en réponse à une résolution adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Canada a décidé d'annuler les prêts contractés par tous les pays les moins avancés au titre de l'APD, lesquels prêts étaient évalués à 232 millions de dollars canadiens. Toute aide ultérieure a été offerte à ces pays sous forme de subventions.
- En 1986, le Canada a décidé que **tous** ses programmes d'aide bilatérale au développement revêtiraient la forme de subventions afin de ne pas ajouter à la croissance du fardeau de la dette.
- Par la suite, le Canada a remis les dettes d'APD des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est, du Togo et de la Mauritanie, lesquelles étaient évaluées à 68 millions de dollars canadiens.
- En 1987, le Canada a accepté d'annuler des dettes de 672 millions de dollars canadiens contractées au titre de l'APD par les pays du Commonwealth et de la Francophonie de l'Afrique subsaharienne.
- En mars dernier, le Premier ministre a annoncé que le Canada renoncerait au remboursement des 182 millions de dollars de prêts accordés au titre de l'APD aux pays des Antilles membres du Commonwealth.